

comparatifs, soldats.

Statistique, oct. 1917, Nouv.-Zélande.	Statistique, 1917, †France.	Statistique, oct. 1917, Etats-Unis.	‡Italie.	Statistique, 1918, Sud-africain.	Statistique, avril 1917, §Belgique.
Pension annuelle	Pension annuelle	Pension annuelle	Pension annuelle	Pension annuelle	Pension annuelle
\$505 00	\$240 00	\$360 00	\$243 00	\$379 00	\$240.00
253 00	180 00	126 00	
379 00	112 60	300 00	121 50	253 00	
379 00	240.00 pour la mère veuve.	En l'absence de veuve et d'en- fants, la pen- sion va aux pa- rents.	Pas de renseigne- ments.	
130 00	120.00 pour le pre- mier. 150.00 pour le deux- ième. 60.00 pour chacun des deux autres.	94.90 pour le premier. 84.20 pour le deuxième. 73.75 pour le troisième. 63.25 pour les autres.	
195 00	112.60 si la femme était séparée du soldat et n'avait pas droit à la pension.	240.00 p. le premier. 120.00 p. le deuxième 120.00 p. le troisième 60.00 p. chacun de deux autres.	Recevront pen- sion de veuve pendant leur minorité.	Pas de renseigne- ments.	
Au plus 130 00	Pas d'allocation spéciale.	Au plus 240.00. Le pensionnaire pour invalidité com- plète qui est alité ou qui a perdu les deux mains ou les deux yeux peut re- cevoir \$100 par mois ; mais, en pa- reil cas, il n'y a pas d'allocation sup- plémentaire pour soins.	Au plus 50% du chiffre de la pension pour invalidité que reçoit le pen- sionnaire.	
Pas de renseigne- ments.	6 catégories.....	L'indemnité pour in- validité partielle est un pour cent d'invalidité com- plète égal à la ré- duction de l'apti- tude au travail.	Pas de renseigne- ments.	19 catégories.

a été envoyé au C.P. †La loi des pensions se revise actuellement. ‡Nouveau décret rendu en novembre der-